



**DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MARS 2020**

Le deux mars deux mille vingt

Le conseil municipal de la commune de MORNANT (Rhône) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du vingt-et-un février, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

Membres présents : MMes & MM. R. PFEFFER - P. CHAPOT - - V. MERLE - L. BIOT - P. DANIEL - A. DUTEL - Y. PAPILLON - G. BOUZIAT - J. GUINAND - C. GALLET - F. MILLION - P. BERRET - C. VALLET - J. FOUCART - JP. PONS - V. ZIMMERMANN - A. BARBERON – JC. BARILLET - J. POUZADOUX – E. BANDE - J. TACCHINI – S. CAFIERO

Membres excusés :

B. BURTIN donne pouvoir à V. ZIMMERMANN

Membres absents :

F. VALETTE
J. REY
J. SOIN
P. DO VALE

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	23

Secrétaire élue : S. CAFIERO

Début de la séance : 20H00

Le procès-verbal du 27 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX

Délibération n° 20/20

Objet : Approbation du compte de gestion – 2019

Ouï l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'approuver le compte de gestion – exercice 2019.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 21/20
Objet : Vote du compte administratif – Année 2019

Où l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'approuver le compte administratif – exercice 2019.

EXERCICE 2019 - Budget de la commune - Compte Administratif

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<i>Crédits inscrits au budget primitif</i>	7 000 240,00 €	7 000 240,00 €	5 250 240,00 €	5 250 240,00 €
Opérations de l'exercice	4 793 791,51 €	5 014 994,52 €	4 405 288,69 €	5 447 079,25 €
<i>Taux de réalisation</i>	68,48%	71,64%	83,91%	103,75%
Résultat de l'exercice (N)		221 203,01 €		1 041 790,56 €

Résultat reporté (N-1)		531 105,51 €		
Résultat de clôture (N-1 + N)		752 308,52 €		1 041 790,56 €
Restes à réaliser	1 488 917,71 €	409 660,00 €		
RESULTAT DEFINITIF (résultat de clôture + résultat des restes à réaliser)	326 949,19 €			1 041 790,56 €

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 22/20
Objet : Vote des taux des taxes locales

Où l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'adopter, pour l'année 2020, les mêmes taux pour la taxe d'habitation et les taxes foncières que ceux de l'année 2019.

	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Proposition pour 2020
Taxe d'habitation	18,11 %	18,11 %	18,11 %	18,11 %	18.11 %
Taxe foncière (bâti)	20,34 %	20,34 %	20,34 %	20,34 %	20.34 %
Taxes foncière (non bâti)	67,62 %	67,62 %	67,62 %	67,62 %	67.62 %

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 23/20
Objet : Affectation du résultat

Où l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'affecter le résultat de la section de fonctionnement-exercice 2019, à la section d'investissement 2020, soit 1 041 790.56 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat 2019	1 041 790.56 €
Résultats antérieurs reportés	-
RESULTAT A AFFECTER	1 041 790.56 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 041 790.56 €
Report en fonctionnement R002	0,00€

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 24/20
Objet : Autorisations de programme et crédits de paiement

Où l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'approuver, au titre de l'année 2020, la création des autorisations de programme et des crédits de paiement proposés ci-dessus.

Libellé du programme	Montant de l'AP en €	Montant des CP en €		
		2020	2021	2022
Parc St Charles (Bibliothèque - espaces associatifs)	2 500 000,00	1 350 000,00	1 150 000,00	
Agrandissement Restaurant scolaire	1 635 080,00	117 080,00	1 518 000,00	
Travaux Eglise	1 130 000,00	134 967,00	500 000,00	500 000,00

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 25/20
Objet : Vote du budget primitif – Année 2020

Où l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver le budget primitif de la commune – exercice 2020.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 26/20
Objet : Garantie d'emprunt – Alliade Habitat – Rue de l'Abbaye

Délibération ajournée.

Délibération n° 27/20
Objet : Rénovation urbaine – Participation à l'ingénierie dédiée

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'autoriser Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches administratives et comptables s'y rapportant.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 28/20
Objet : Indemnités travaux supplémentaires – Elections municipales

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'autoriser M. Le Maire à procéder aux attributions individuelles en fonction des heures effectuées à l'occasion des élections. Ainsi que l'autoriser aux paiements de ces indemnités après chaque tour de consultations électorales.

-de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ces indemnités,

-d'autoriser M. Le Maire, ou son représentant, à les signer ainsi que tous documents afférents à ces dispositions.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 29/20
Objet : Mandat CDG69 – Contrat groupe assurance contre les risques statutaires

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de demander au Centre de gestion de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de garantir la commune contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL :

Décès, congés de longue maladie, congés de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.

-d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer ce marché ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 30/20
Objet : Subventions aux associations

Ouï l'exposé de P. CHAPOT, V. MERLE, A. DUTEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la répartition des subventions allouées aux associations Mornantaises, au titre de l'année 2020, comme proposé dans le document ci-joint,
- de dire que la dépense sera prélevée sur les crédits qui seront inscrits au budget de la commune exercice 2020 – article 6574.
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A la majorité des membres présents et représentés.

Délibération n° 31/20
Objet : Subvention coopérative scolaire

Ouï l'exposé de V. MERLE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de valider l'attribution de la subvention,
- de dire que la dépense sera prélevée sur les crédits qui seront inscrits au budget de la commune exercice 2020 – article 6558.
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

	Effectifs 2019/2020	Subvention proposée
Ecole maternelle publique du Petit Prince		
Coopérative scolaire	179	985 €
Projets de classes		985 €
Ecole élémentaire publique du Petit Prince		
Coopérative Scolaire	358	1969 €
Projets de classes		1969 €

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 32/20
Objet : Retrait délibération 63/19

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **de retirer la délibération n°63/19 concernant la cession de ces parcelles à la société MAIA Immobilier**
- **d'annuler le projet urbain et toutes études ou procédures en cours sur cette emprise.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 33/20
Objet : Cession de parcelles au profit du Département

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'autoriser et d'approuver la vente de la parcelle sise à SAINT-ANDEOI-LE-CHATEAU cadastrée section F numéro 166 au profit du Département du Rhône pour un prix de 15000 €,**
- **d'approuver la prise en charge des frais afférents à cette vente par le Département du Rhône**
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique de vente et toutes pièces afférentes à cette affaire.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 34/20
Objet : Acquisition de terrain au profit de la commune

Ouï l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'autoriser et d'approuver l'acquisition au profit de la commune de parcelle sises à MORNANT (Rhône) propriété du département cadastrée BH9, sus visée moyennant un prix de 13 800 €,**
- **d'approuver la prise en charge des frais afférents à cette acquisition par la Commune**
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique de vente et toutes pièces afférentes à cette affaire.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 35/20
Objet : Approbation déclaration de projet – Z.A.

Ouï l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'approuver la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mornant,**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 36/20
Objet : Désaffectation et déclassement de parcelle

Ouï l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **de corriger les références cadastrales de la parcelle concernée par la nouvelle section BK 274.**

A la majorité des membres présents et représentés et une abstention.

Délibération n° 37/20
Objet : Assistance à la SAFER – Propriété BERGER

Ouï l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'approuver le principe d'assistance de la commune sur ce portage auprès de la SAFER comme convenu dans la convention,**
- **de valider l'inscription du montant de 16 780 € au BP 2020,**
- **d'autoriser M. le maire à signer tout acte afférent à ce dossier.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 38/20

Objet : Acquisition ancien IMPRO – Ancien Couvent des Sœurs de Saint Charles

Où l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de valider le principe d'acquisition des 784.20 m² en rez de chaussée, des caves attenantes au R-1 soit 242.50 m² et des espaces extérieurs destinés à devenir espaces publics soit un total de 4077.70 m², entièrement aménagés,
- d'approuver l'acquisition de cet ensemble en contrat VIR pour un montant de 2 052 000 € HT (acquisition du foncier à 800 000 € et travaux pour 1 252 000 € HT),
- d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer tout acte ou élément afférent à ce dossier,
- d'acter l'inscription au BP 2020 d'une partie du budget d'acquisition correspondant en partie à l'acquisition des locaux et une partie des travaux.

A la majorité des membres présents et représentés et une voix contre.

Délibération n° 39/20

Objet : Opération OPAHRU – Octroi d'aide à la rénovation – M. ROBERT

Où l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'attribuer une subvention d'un montant de 3 303 € à Monsieur et Madame ROBERT Nicolas et Gaëlle dans le cadre de travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur résidence principale située à Mornant,
- d'autoriser M. Le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

N° 02-20 – portant adhésion annuelle aux services du CAUE

Fin de la séance : 22h10

Mornant, le 4 mars 2020

Le Maire,

Renaud PFEFFER